



**SSNAP 2025/26**

## **Directives pour les soumissions**

### **DATES IMPORTANTES**

- Ouverture des candidatures : 3 janvier 2025
- Dernier jour pour obtenir de l'aide concernant les candidatures : 20 h 00 PDT, le 28 mai 2025
- Date limite d'inscription : 20 h 00 PDT, le 31 mai 2025
- Annonce des décisions du jury et des finalistes du SSNAP la semaine du 14 juillet 2025
- Dates de l'exposition des finalistes :
  - Du samedi 27 septembre 2025 au dimanche 19 octobre 2025
  - Annonce des prix du gala : samedi 18 octobre 2025
  - Gala Awards announcements: Saturday, October 18, 2025

### **OEUVRES D'ART ADMISSIBLES**

Avant de soumettre une candidature, les participants doivent examiner attentivement les conditions de participation afin de confirmer leur admissibilité. En résumé :

- Les participants doivent être citoyens canadiens ou avoir le statut de résident permanent.
- Les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus au 1er janvier 2024.
- Les œuvres peuvent être fixées au mur en 2D, fixées au mur en 3D ou autoportantes en 3D, exécutées sur n'importe quel support.
- Les candidatures doivent être des œuvres nouvelles et originales, achevées le 1er janvier 2024 ou après cette date.

## COMMENT PARTICIPER

- Les candidatures doivent être faites en utilisant le formulaire d'inscription en ligne sur le site Web.
- Les participants peuvent soumettre jusqu'à trois œuvres pour évaluation ; cependant, une seule œuvre sera sélectionnée pour l'exposition.
- Une inscription distincte doit être complétée pour chaque œuvre soumise.
- Le coût par inscription est de 35 \$, payable par PayPal, carte de crédit ou virement électronique et n'est pas remboursable.

## FAIRE UNE SOUMISSION

Pour chaque soumission, vous devrez fournir les éléments suivants :

### Coordonnées:

- Nom et prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse e-mail.
- Si l'œuvre est le résultat d'une collaboration, indiquez les noms de tous les artistes et les récompenses attribuées seront réparties équitablement entre eux.
- Si possible, indiquez votre site Web et vos identifiants de médias sociaux (par exemple, Instagram ou Facebook).
- Les artistes doivent utiliser leur vrai nom et leurs coordonnées lorsqu'ils soumettent une candidature. Si l'anonymat ou un pseudonyme est souhaité comme élément central de l'œuvre soumise, veuillez contacter le comité des soumissions de la SSNAP pour en discuter avant de soumettre votre candidature.

### Citoyenneté:

- Étant donné que le SSNAP est un concours national d'artistes canadiens admissibles, il vous sera demandé d'attester de votre citoyenneté canadienne ou de votre statut de résident permanent.
- Les participants peuvent être contactés par le comité de soumission du SSNAP pour fournir une preuve de citoyenneté ou de statut de résident permanent.

### Titre de l'œuvre :

- Titre de l'œuvre tel qu'il doit être exposé.
- Le processus de sélection du SSNAP étant anonyme, le titre ne doit pas inclure le nom de l'artiste ni aucune information d'identification personnelle.
- Veuillez vous assurer que l'orthographe et la grammaire du titre sont relues et présentées comme prévu pour la publication.

**Année d'achèvement:**

- Indiquez l'année d'achèvement de l'œuvre.
- Étant donné que le SSNAP fait la promotion de nouvelles œuvres d'artistes canadiens, toutes les œuvres doivent avoir été en grande partie achevées le 1er janvier 2024 ou après cette date.
- Pour les œuvres éditées, la date de production de la première œuvre de l'édition doit être le 1er janvier 2024 ou après cette date.
- Les œuvres qui ont été présentées ou commercialisées comme œuvres achevées avant le 1er janvier 2024 sont exclues de l'admissibilité. Cela comprend les œuvres présentées comme achevées sur des publications Web, des sites Web personnels et des médias sociaux ou dans des expositions hors ligne avant le 1er janvier 2024.
- Les œuvres créées avant le 1er janvier 2024 qui ont été réutilisées avec des modifications mineures pour être inscrites au SSNAP sont également exclues de l'admissibilité.

**Catégorie d'œuvre:**

- Sélectionnez la catégorie de l'œuvre : soit 2D ou 3D murale, soit 3D autoportante.
- Si l'œuvre est composée à la fois d'un composant mural 2D et d'un composant autoportant 3D, sélectionnez l'option murale 3D.

**Numéro d'édition:**

- Saisissez le numéro d'édition requis pour les tirages originaux, les photographies, les images générées ou modifiées par ordinateur et les sculptures moulées.
- Les éditions ne doivent pas dépasser cinq.
- Les œuvres uniques peuvent être étiquetées édition 1/1.

**Média et substrats de travail:**

- Indiquer le support et le média de l'œuvre soumise.

**Dimensions de l'œuvre:**

- Saisissez la largeur, la hauteur et la profondeur (si 3D) de l'œuvre soumise.
- Tenez compte de l'encadrement dans vos dimensions, le cas échéant.
- Incluez le poids de l'œuvre en 3D (fixée au mur ou autoportante), le cas échéant.
- En raison des limites de l'espace d'exposition du SSNAP et des restrictions d'expédition, les dimensions finies de l'œuvre soumise ne doivent pas dépasser les valeurs suivantes :
  - **2 dimensions et 3 dimensions fixées au mur :**  
48 po de large x 72 po de haut x 48 po de profondeur (1,2 m de large x 1,8 m de haut x 1,2 m de profondeur).

- **Autoportant en 3 dimensions :**  
Les travaux doivent s'insérer dans un espace de 54" de largeur x 54" de profondeur x 96" de hauteur (1,4 m de largeur x 1,4 m de profondeur x 2,4 m de hauteur). Les restrictions de poids peuvent être un facteur lors de l'installation.
- Les œuvres doivent être présentées à l'exposition conformément à la description figurant dans la soumission. Les œuvres qui ne répondent pas aux critères dimensionnels lors de la soumission peuvent être disqualifiées à la discrétion du SSNAP.

**Prix:**

- Indiquez le prix de l'œuvre.
- Le prix doit être comparable à celui d'œuvres similaires dans votre portfolio.
- Si elle est sélectionnée, l'œuvre doit être disponible pour être exposée et vendue tout au long de l'exposition SSNAP.
- Le prix ne doit pas être prohibitif à des fins d'assurance.

**Encadrement:**

- Indiquez si l'œuvre terminée sera encadrée ou non.
- Lorsque les dimensions de l'œuvre terminée se situent à la limite des critères acceptables, l'encadrement ne doit pas dépasser 2 pouces de largeur.
- Si l'encadrement n'est pas représenté sur les images numériques fournies lors de la soumission, il ne doit pas altérer de manière significative l'œuvre représentée. Si elle est sélectionnée, l'œuvre ne doit pas différer de manière significative des images numériques fournies pour l'évaluation.

**Déclaration de l'artiste:**

- Inclure une déclaration d'artiste sur l'œuvre spécifique soumise, d'une longueur maximale de 100 mots.
- Le processus de sélection SSNAP étant anonyme, la déclaration d'artiste ne doit pas inclure le nom du participant ni faire référence au CV, à la formation, au site Web ou aux expositions précédentes de l'artiste. Décrivez l'œuvre soumise sans aucune inclusion d'informations autobiographiques.
- Le comité de soumission SSNAP se réserve le droit de modifier et de supprimer toute information d'identification personnelle des déclarations d'artiste avant la soumission au jury.
- Veuillez vous assurer que votre déclaration d'artiste est relue pour l'orthographe et la grammaire, car elle ne sera pas modifiée pour l'orthographe une fois soumise.
- Si l'œuvre soumise est un hommage ou une œuvre satirique ou si vous utilisez des œuvres réutilisées ou des matériaux sources réutilisés, vous devez reconnaître le créateur original d'une œuvre d'art, d'une photographie ou d'une autre œuvre visuelle préexistante sur laquelle l'œuvre est basée dans votre déclaration d'artiste.

- Les artistes utilisant l'IA doivent divulguer leur utilisation des technologies d'IA dans la déclaration d'artiste. Consultez les conditions d'inscription pour connaître l'utilisation autorisée de l'IA et contactez le comité de soumission pour toute question concernant l'éligibilité.

### **Images numériques:**

- Pour chaque candidature, soumettez au moins une image numérique de votre œuvre qui montre l'œuvre entière telle qu'elle serait exposée.
- Vous pouvez soumettre jusqu'à trois images numériques pour chaque candidature.
- Les images doivent être soumises au format JPEG.
- La taille du fichier par image peut être de 24 Mo maximum.
- Étant donné que le jury fait ses sélections en fonction des images numériques soumises, les images numériques doivent être une représentation exacte de l'œuvre soumise pour arbitrage. Si les œuvres sélectionnées diffèrent des images ou de la description lors de la soumission, elles peuvent être disqualifiées à la discrétion de SSNAP.
- L'image principale doit être celle de l'œuvre soumise, les images secondaires sont facultatives et peuvent inclure un détail, une texture ou une vue significative.
- L'artiste ou toute autre personne ne doit apparaître dans aucune des images soumises.
- Aucune autre œuvre ne doit apparaître dans les images soumises, autre que l'œuvre soumise pour arbitrage.

### **Paiement:**

- Paiement complet pour chaque soumission. Chaque soumission coûte 35 \$, payable par PayPal ou par carte de crédit. Le paiement peut être effectué par virement électronique Interac à [accounting@saltspringartprize.ca](mailto:accounting@saltspringartprize.ca) avec le nom de l'artiste et le numéro de facture dans la section message.
- Le paiement doit être effectué pour que la soumission soit considérée comme complète. Le paiement doit être reçu avant la date limite du 31 mai à 20 h HAP. Aucune exception.

### **Besoin d'aide?**

- Contactez un membre du comité de soumission à [info@saltspringartprize.ca](mailto:info@saltspringartprize.ca)
- Vous pouvez commencer et sauvegarder votre soumission pour y revenir ultérieurement.
- N'oubliez pas de faire une soumission distincte pour chaque candidature. Vous pouvez soumettre jusqu'à trois candidatures.
- Une assistance pour les soumissions est disponible jusqu'à 72 heures avant la date limite de clôture, après quoi aucune assistance ne peut être garantie.

- Si vous avez terminé une soumission mais que vous souhaitez y apporter une modification, veuillez nous contacter. Aucune modification ne peut être effectuée 72 heures avant la date limite de clôture.